

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS

Société Anonyme au capital de 22 000 000 €
Siège Social : 41, rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE
969 504 133 RCS NANTERRE

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTION PRESENTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

A

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2011

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, qui font ressortir un bénéfice net comptable de 1 486 443,08 €. En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 septembre 2010 quitus de leur gestion aux administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2010, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, qui font ressortir un bénéfice net comptable consolidé de 4 669 421 €.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de 1 486 443,08 euros, comme suit :

- A la réserve légale (5%) 74 322,15. €
- Au poste « autres réserves facultatives » 1 412 120,93. €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve, dans les conditions de l'article 225-40 dudit Code, les conventions mentionnées dans ledit rapport.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Nathalie Jarjaille, venant à expiration au terme de la présente assemblée, pour une nouvelle période de six ans et qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en 2017 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.